

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Congrès de la FFB : Bruno Le Maire fait des annonces positives pour le bâtiment

A l'occasion du congrès de la FFB à La Baule, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a rappelé son souci de concilier un bon niveau d'activité et des marges adéquates. En ce sens, il a fait plusieurs annonces qui répondent aux attentes de la Fédération.

Premièrement, Bruno Le Maire a fait part du relèvement de 5% à 20% des avances sur les marchés de travaux passés par l'Etat.

Deuxièmement, les ordres de service à 0€ ne seront plus possibles dans les marchés publics. Cette pratique consiste, sur un chantier en cours, à exiger la réalisation de travaux supplémentaires non payés.

Ces deux mesures seront inscrites dans la loi PACTE.

Troisièmement, il a annoncé l'extension aux entreprises moins de 50 salariés des mesures fiscales positives en faveur de la transmission des PME.

Quatrièmement, concernant les aides aux entreprises, dont la TVA à taux réduit, le ministre a rappelé son engagement à ne pas remettre en cause les mesures ayant un impact sur l'activité et sur l'emploi. A cette fin, il a annoncé la création d'un groupe de travail associant le ministère, la CPME et la FFB. Ce sera l'occasion pour la FFB de rappeler que la TVA n'est pas une aide aux entreprises mais du pouvoir d'achat donné aux ménages.

Jacques Chanut, président de la FFB, se réjouit au nom de tous les artisans et entrepreneurs du bâtiment : « *ces déclarations vont dans le bon sens. Bruno Le Maire a su rassurer la profession. Nous sommes impatients de la mise en œuvre de toutes ces mesures.* »

Contact :

Anaïk CUCHEVAL

cuchevala@national.ffbatiment.fr

[@AnaikCucheval](https://twitter.com/AnaikCucheval)